

RÉCAPITULATIF DU DISPOSITIF DE LA FEUILLE DE ROUTE INTÉGRÉE (2016 2020)

RÉSUMÉ

En 2016, le Conseil d'administration du PAM a pris des mesures énergiques à la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable en approuvant les quatre composantes de la feuille de route intégrée, à savoir: le [Plan stratégique du PAM pour 2017-2021](#)¹, la [politique en matière de plans stratégiques de pays](#)², l'[examen du cadre de financement](#)³ (dans lequel était défini le concept des budgets de portefeuilles de pays) et le [Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021](#)⁴. La feuille de route intégrée est un cadre général conçu pour appuyer des interventions adaptées et durables et renforcer l'efficacité et l'efficacités des opérations du PAM. L'approche intégrée met les moyens du PAM au service de l'action engagée par les pays pour libérer de la faim les populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire.

Figure 1: Composantes de la feuille de route intégrée

Plan stratégique du PAM pour 2017-2021

Met l'action du PAM en adéquation avec les objectifs de développement durable pertinents, en donnant la priorité aux interventions d'urgence, aux opérations destinées à sauver des vies et aux activités en faveur du développement qui profitent aux personnes les plus pauvres et les plus marginalisées.

Cadre de résultats institutionnels

Présente les résultats et les indicateurs que le PAM utilisera pour suivre ses programmes et en rendre compte.



Plan stratégique de pays

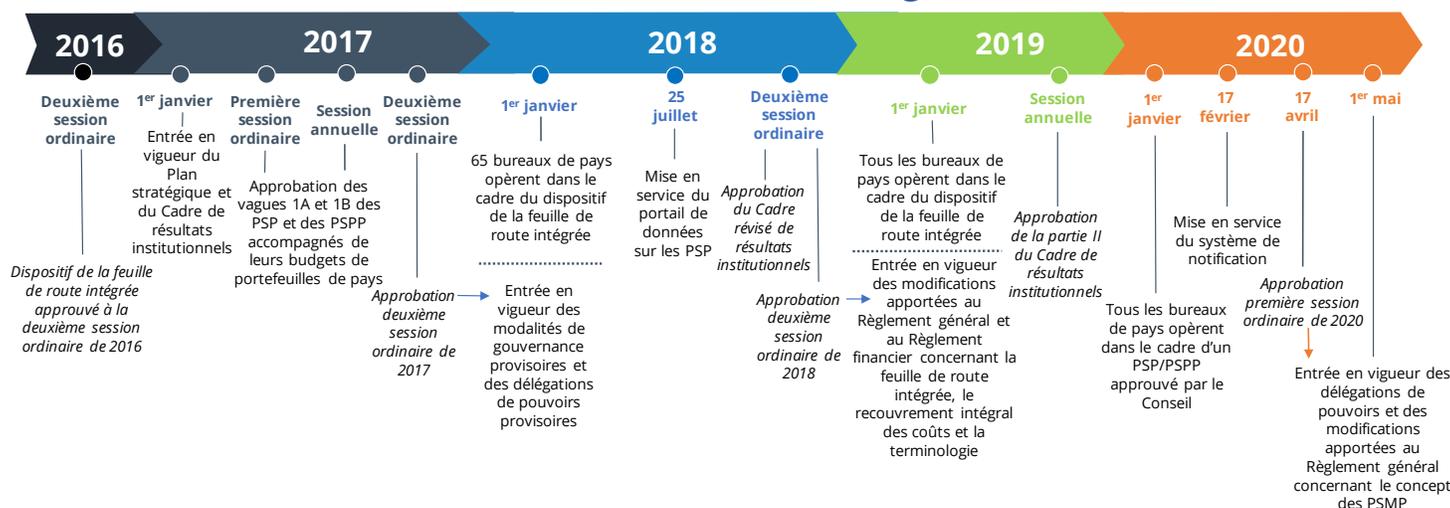
Expose la démarche adoptée par le PAM au niveau des pays en matière de planification stratégique et de planification des programmes, et permet de s'assurer que le portefeuille d'assistance concorde avec les priorités nationales.

Budget de portefeuille de pays

Regroupe toutes les opérations et ressources d'un pays au sein d'une même structure pour faire apparaître plus clairement l'impact de l'action du PAM.

La mise en place du dispositif de la feuille de route intégrée a exigé depuis 2016 une vaste transformation organisationnelle. En concertation étroite avec les États membres: des modifications du Règlement général et du Règlement financier du PAM concernant les délégations de pouvoirs, la politique de recouvrement intégral des coûts et la terminologie ont été approuvées; des modalités et des procédures essentielles de gouvernance ont été adoptées; les systèmes informatiques du PAM ont été reconfigurés; le portail de données sur les plans stratégiques de pays a été mis en service; et un système de notification par courriel a été mis en œuvre à l'intention des États membres.

Figure 2: Objectifs d'étape de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée



Abréviations: PSP = plan stratégique de pays; PSPP = plan stratégique de pays provisoire; PSMP = plan stratégique multipays.

¹ WFP/EB.2/2016/4-A/1/Rev.2.

² WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1.

³ WFP/EB.2/2016/5-B/1/Rev.1.

⁴ WFP/EB.2/2016/4-B/1/Rev.1. Le Conseil a approuvé le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 tel qu'exposé dans le document portant la cote WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1 par sa décision 2018/EB.2/3.

Le présent document a pour but de donner une vue d'ensemble de la feuille de route intégrée pour mieux faire comprendre le cadre et les modifications qui ont été adoptés au cours de sa mise en œuvre. Il précise également où les États membres peuvent trouver des renseignements complémentaires et les informations les plus récentes⁵. Ce document sera actualisé pour tenir compte des modifications apportées aux processus le cas échéant.

PLAN STRATÉGIQUE POUR 2017-2021

Le PAM est le premier organisme à avoir mis son plan stratégique en adéquation avec le Programme 2030 et les objectifs de développement durable (ODD). Le [Plan stratégique du PAM pour 2017-2021](#) porte principalement sur l'élimination de la faim (ODD 2) et sur les partenariats menés pour atteindre les ODD (ODD 17), en offrant une vision cohérente pour le PAM jusqu'en 2030.

Le plan stratégique est non seulement en adéquation avec le Programme 2030, mais il reprend aussi des composantes des ODD 2 et 17. Des cibles spécifiques des ODD ont été sélectionnées conformément au mandat et à l'avantage comparatif du PAM. Le plan stratégique décrit donc le rôle du PAM sur la base des actions à mener et de ce qu'il peut apporter pour appuyer la réalisation de l'ODD 2 dans les pays connaissant une forte insécurité alimentaire.

La réalisation de l'ODD 2 est la priorité du Plan stratégique, qui "met l'aide du PAM au service de l'action engagée par les pays pour libérer de la faim les populations les plus pauvres et les plus exposées à

Documents essentiels

- [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#)
- [Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique](#)
- [Examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021](#)

l'insécurité alimentaire". L'ODD 17 est repris dans le but stratégique 2 du PAM, le Plan stratégique "fix[ant] le cadre de la participation du PAM à un partenariat mondial pour le développement durable revitalisé".

La concrétisation de l'ODD 2 est la priorité du plan stratégique, lequel "met l'aide du PAM au service de l'action engagée par les pays pour libérer de la faim les populations les plus pauvres et les plus exposées à

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux de pays du PAM opèrent dans le cadre d'un plan stratégique de pays ou d'un plan stratégique de pays provisoire approuvé par le Conseil. En outre, le PAM met actuellement en œuvre deux plans stratégiques multipays provisoires, pour le Pacifique et les Caraïbes, qui ont été approuvés par le Conseil en 2019, et plusieurs opérations d'urgence limitées. La première vague de PSP de deuxième génération sera présentée pour approbation lors de la deuxième session ordinaire du Conseil de 2020.

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro (ODD 2)

Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation

Résultat stratégique 1 – Chacun a accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2)

Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition

Résultat stratégique 2 – Personne ne souffre de malnutrition (cible 2 de l'ODD 2)

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

Résultat stratégique 3 – La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus (cible 3 de l'ODD 2)

Résultat stratégique 4 – Les systèmes alimentaires sont durables (cible 4 de l'ODD 2)

stratégique 2 du PAM, le plan stratégique "fix[ant] le cadre de la participation du PAM à un partenariat mondial pour le développement durable revitalisé".

Le plan stratégique montre comment les activités du PAM contribueront à la réalisation de plusieurs autres ODD, soulignant que les progrès accomplis dans le cadre de l'ODD 2 "dépendent eux-mêmes des progrès réalisés dans le cadre d'autres ODD".

⁵ La direction s'était engagée à publier le présent document dans sa réponse au rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1 et WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1).

Reconnaissant que les causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire sont très différentes selon les pays et que les capacités et les priorités des gouvernements sont aussi très diverses, le PAM définit ses effets directs stratégiques au niveau de chaque pays. Ce sont désormais les bureaux de pays du PAM qui sont chargés de réaliser les produits qui contribueront à l'obtention de ces effets directs stratégiques. L'ensemble des résultats obtenus par le PAM au niveau des pays constitue la contribution directe de celui-ci à la réalisation des ODD 2 et 17.

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD (ODD 17)

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

Résultat stratégique 5 – Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD (cible 9 de l'ODD 17)

Résultat stratégique 6 – Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes (cible 14 de l'ODD 17)

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

Résultat stratégique 7 – Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement (cible 3 de l'ODD 17)

Résultat stratégique 8 – Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforcent l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD (cible 16 de l'ODD 17)

En faisant de l'ODD 17 l'un de ses buts stratégiques, le PAM appelle l'attention sur le rôle essentiel des partenariats dans l'obtention des effets directs stratégiques définis à l'échelle des pays et dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il est largement admis que le PAM peut apporter beaucoup, en particulier dans les situations d'urgence et lors des crises prolongées. Le but stratégique 2 du PAM a permis à celui-ci de définir ses activités importantes consacrées aux plateformes et services communs. Le travail en partenariat comme méthode de travail utilisée pour s'attaquer aux défis de notre temps a donné au PAM les moyens de s'engager dans de nouvelles collaborations de nature plus stratégiques et moins transactionnelles.

Le partenariat stratégique est également considéré comme inhérent aux mandats des organismes ayant leur siège à Rome et doit être utilisé comme un moyen d'accroître les synergies, l'efficacité et l'efficacités. Il doit être guidé par la réforme du système des Nations Unies, les priorités nationales de développement et une démarche volontariste d'apprentissage par l'expérience du travail en collaboration.

L'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2020. Les recommandations issues de cet examen permettront d'apporter des corrections à mi-parcours le cas échéant et contribueront à l'élaboration du prochain plan stratégique.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PLANS STRATÉGIQUES DE PAYS

La deuxième composante de la feuille de route intégrée, la [politique en matière de plans stratégiques de pays](#), est un élément indispensable pour appliquer le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 dans les bureaux de pays et renforcer la cohérence, la spécificité et l'efficacité opérationnelle de l'assistance que le PAM fournit aux pays pour les aider à éliminer la faim.

Les PSP ou les PSPP englobent le portefeuille complet des activités humanitaires et de développement d'un pays, y compris les effets directs stratégiques relatifs aux interventions face à une crise, les activités de prestation de services et les activités financées intégralement par le gouvernement hôte. Les situations d'urgence imprévues et soudaines qui se produisent après l'approbation d'un PSP ou d'un PSPP sont gérées en ajoutant des effets directs stratégiques à ces plans ou en étoffant ceux existants. Tous les PSP et les PSPP sont approuvés par le Conseil d'administration, à l'exception de ceux financés intégralement par des pays hôtes n'ayant pas demandé qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil.

Examens stratégiques Faim zéro

Le PAM a mis en place les examens stratégiques Faim zéro pour aider les pays à adapter les ODD au contexte local – il s'agit en substance de transposer l'ODD 2 et les cibles qui lui sont associées dans des politiques nationales, des plans sectoriels et des actions conjointes qui accélèrent les progrès vers l'élimination de la faim. Ces examens offrent une vue d'ensemble et un point de référence de la situation d'un pays en matière d'éradication de la faim, et mettent en évidence les moyens permettant de concrétiser l'ODD 2. Ils s'appuient généralement sur un plan clair appelé "feuille de route relative à l'ODD 2", qui précise quelles mesures sont à prendre, par qui et quand. À la mi-2020, le PAM et les partenaires avaient aidé les autorités de 69 pays à effectuer leur examen stratégique Faim zéro.

- Les PSP sont élaborés à partir d'analyses de la situation du développement durable conduites par les pays⁶ et peuvent aussi s'appuyer sur des évaluations, des estimations – notamment des estimations conjointes des besoins – et des études de faisabilité. (Les analyses conduites par les pays sont conçues comme des processus ouverts et consultatifs associant un large éventail de parties prenantes issues des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Elles doivent mettre en évidence les difficultés majeures en matière d'orientation stratégique, de programmation, de ressources et de capacités pour éliminer la faim et faire des recommandations à l'intention des gouvernements et des parties prenantes, dont le PAM, en vue de surmonter ces difficultés.)
- Les PSPP sont élaborés lorsque les pays concernés n'ont pas terminé les analyses sur le développement durable leur permettant de concevoir un PSP. Ils se fondent sur les analyses et les données disponibles dans les stratégies, les études et les évaluations existantes, notamment les estimations conjointes des besoins.

Une situation d'urgence imprévue et soudaine peut se produire dans un ou plusieurs pays où le PAM ne dispose pas d'un PSP ou d'un PSPP. Dans ce cas, le PAM a la possibilité de mettre en œuvre une opération d'urgence limitée qui peut comprendre la prestation de services ou un appui en matière de renforcement des capacités, en fonction des besoins. Les opérations d'urgence limitées sont prévues pour une période initiale de six mois au maximum et approuvées par le Directeur exécutif, l'approbation conjointe du Directeur exécutif et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) étant requise si l'opération dépasse 50 millions de dollars en valeur. S'il est nécessaire de poursuivre l'intervention après la période initiale de six mois, les opérations seront planifiées et mises en œuvre dans le cadre d'un PSPP de transition. Les PSPP de transition peuvent être exécutés entre la fin d'une opération d'urgence limitée et le début d'un PSP ou d'un PSPP et sont approuvés par le seul Directeur exécutif ou, si leurs composantes relatives à la situation d'urgence dépassent 50 millions de dollars en valeur, conjointement avec le Directeur général de la FAO.

Documents essentiels

- [Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote \(2017-mi-2018\)](#)
- [Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote \(2017-mi-2018\)](#)

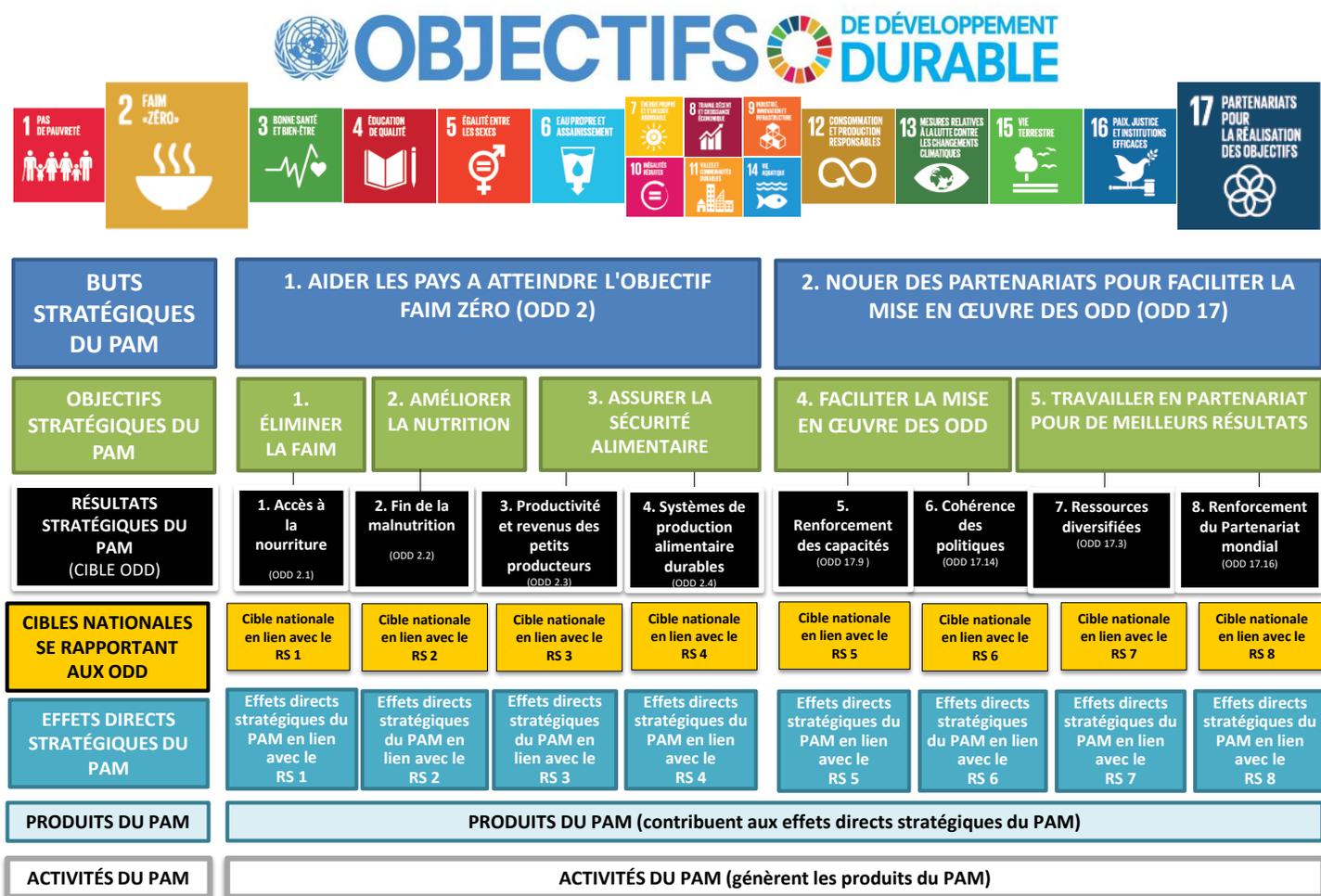
Le concept des plans stratégiques multipays (PSMP) est utilisé dans les régions où le PAM travaille sur des thèmes – la préparation aux catastrophes, par exemple – communs à un certain nombre de petits États ayant une situation similaire et qui ne se sont pas dotés d'un PSP, d'un PSPP ou d'un PSPP de transition. Dans ces cas, un PSMP, qui pourrait également être provisoire ou de transition, peut être approuvé par le Conseil en tant que plan unique englobant tous les pays où le PAM prévoit d'intervenir.

CHAÎNE DE RÉSULTATS DES PSP

La chaîne de résultats du dispositif des PSP transpose le cadre de résultats du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 à l'échelle des pays. En application des directives institutionnelles, des effets directs stratégiques du PAM sont formulés pour chaque pays en collaboration avec les gouvernements et des partenaires clés. Ils déterminent les personnes ou les entités qui bénéficieront des activités, la portée géographique, les résultats recherchés et le calendrier des interventions. Les effets directs stratégiques du PAM sont associés chacun à un seul résultat stratégique ou objectif stratégique, et correspondent à des catégories normalisées d'effet direct stratégique. Cela permet au PAM d'effectuer la synthèse des effets directs stratégiques obtenus dans les différents pays pour faire apparaître les résultats plus clairement. En outre, chaque effet direct stratégique du PAM se rapporte à un seul domaine d'action privilégié (intervention face à une crise, renforcement de la résilience ou causes profondes) pour favoriser la cohérence des programmes et améliorer la visibilité aux fins de la mobilisation des ressources et de la prise de décisions en matière de financement.

⁶ Les analyses menées par les pays sur le développement durable comprennent généralement un examen stratégique Faim zéro ou bien une analyse commune de pays, qui va guider l'élaboration du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Figure 3: Cadre de résultats du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021



DOMAINES D'ACTION PRIVILÉGIÉS

Par "intervention face à une crise" on entend les opérations menées à la suite d'un choc identifiable qui aggrave la situation des personnes et des pays touchés, et nécessite la fourniture de secours d'urgence et de services humanitaires. Les effets directs recherchés dans ce type d'intervention visent à préserver et à rétablir la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des populations ciblées et, si possible, à créer les conditions nécessaires à un redressement accéléré. Ce domaine d'action privilégié comprend aussi le soutien apporté par le PAM aux partenaires et aux institutions nationales au cours des situations d'urgence et des crises humanitaires. Parmi les populations généralement ciblées, on citera les personnes déplacées, les réfugiés et les résidents qui ont subi un choc, comme un conflit, une catastrophe naturelle ou une crise économique.

Les effets directs recherchés dans le cadre du renforcement de la résilience consistent à relever le seuil de risque des personnes vulnérables. Ils améliorent la résilience des populations vulnérables en cas de chocs futurs et appuient le redressement à moyen et long terme de celles ayant subi des chocs dans un passé récent. L'assistance du PAM se concentre généralement sur le renforcement des moyens d'existence, des capacités et des actifs dont les personnes, les communautés et les institutions ont besoin pour se préparer aux chocs, y faire face et s'en relever. Ces effets directs ciblent d'ordinaire les zones d'insécurité alimentaire, les régions exposées aux aléas et les communautés vulnérables face au changement climatique.

Les effets directs associés aux causes profondes portent sur les besoins et les vulnérabilités existant de longue date et non pris en charge. Ils visent à s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité, parmi lesquelles le manque de nourriture, la pauvreté et les difficultés d'accès à l'éducation et aux services sociaux essentiels. L'assistance fournie

par le PAM dans le domaine d'action privilégié "causes profondes" a pour but d'assurer et de préserver la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes et des communautés les plus vulnérables tout en renforçant la capacité des systèmes et des institutions à subvenir à leurs besoins. Ces effets directs ciblent généralement les personnes et les communautés en proie à l'insécurité alimentaire chronique, qui n'arrivent pas à échapper à la pauvreté et qui n'ont guère accès aux services. La prestation de services peut être rattachée au domaine d'action privilégié "causes profondes" si l'objectif des services est d'apporter une solution durable au déficit de capacités.

EFFORTS DÉPLOYÉS POUR ENCOURAGER DES CONTRIBUTIONS PLUS SOUPLES ET PLUS PRÉVISIBLES

La conception, la planification, la mise en œuvre, la gestion de la performance des PSP et les rapports les concernant se fondent sur la chaîne de résultats, qui précise la relation existant entre les ressources investies et les résultats obtenus. Le dispositif de la feuille de route intégrée est conçu pour faciliter la mobilisation de ressources en vue de l'obtention d'effets directs stratégiques concrets et propres à chaque pays en ventilant les coûts par activité.

Les financements non préaffectés et les financements alloués à des niveaux plus généraux et plus stratégiques de la chaîne de résultats permettront au PAM d'améliorer son efficacité opérationnelle, sa réactivité et sa flexibilité tout en optimisant son recours aux outils de préfinancement. Le financement prévisible, surtout sous la forme de contributions pluriannuelles et d'accords de partenariat stratégique, aide le PAM à assumer pleinement son rôle au niveau de l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix et favorise les partenariats noués avec les gouvernements en matière de renforcement des capacités. Les investissements réguliers à long terme facilitent la mise en œuvre efficiente des activités du PAM visant à obtenir les effets directs escomptés, notamment les activités relatives au développement qui nécessitent souvent plusieurs années pour obtenir des résultats et atteindre les effets directs attendus.

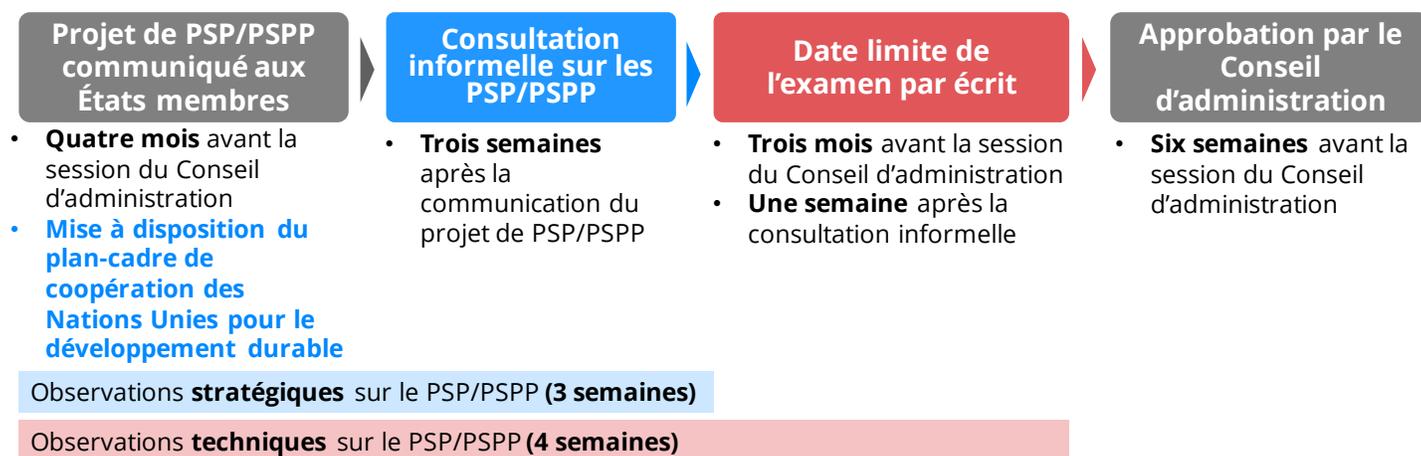
PROCESSUS DE CONSULTATION SIMPLIFIÉ POUR LES PROJETS DE PSP ET DE PSPP

Partant de l'expérience acquise en 2018 et en 2019, le PAM suit actuellement un processus de consultation simplifié pour les projets de PSP et de PSPP, en commençant par ceux qui seront soumis pour approbation au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2020. Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après le "plan-cadre de coopération") sera le principal document stratégique pour toutes les activités de développement menées par les organismes des Nations Unies. Le processus simplifié permettra de s'assurer que les PSP sont élaborés parallèlement et conformément aux plans-cadres de coopération, dont la période d'élaboration est bien plus courte.

Le PAM reconnaît l'importance de la collaboration stratégique des États membres dès le début de l'élaboration des PSP et des PSPP. Cette collaboration commence souvent par des consultations portant sur le plan-cadre de coopération, notamment des consultations locales avec les parties prenantes, dans le cadre desquelles les bureaux de pays bénéficient d'éclairages et de connaissances qui sont fort utiles pour les PSP et les PSPP.

Comme l'illustre la figure 4, tous les projets de PSP ou de PSPP ainsi que tous les documents qui les accompagnent (comme le plan-cadre de coopération) seront communiqués aux États membres quatre mois avant la session du Conseil au cours de laquelle ils seront examinés par celui-ci. Le PAM organisera une consultation informelle sur les projets de documents, pendant laquelle les États membres pourront donner des orientations stratégiques. Dans le même temps, les États membres étudieront les projets sous l'angle technique, et communiqueront ensuite leurs observations par écrit au cours d'une période d'examen par voie électronique qui suivra la consultation. Les observations reçues au cours de la consultation informelle ou de la période d'examen par écrit seront prises en compte et intégrées par le bureau de pays dans une version révisée des projets de documents. Les versions révisées des PSP et des PSPP seront mises en ligne au moins six semaines avant la session du Conseil au cours de laquelle elles seront présentées pour approbation.

Figure 4: Processus de consultation simplifié



EXAMEN DU PROCESSUS DE CONSULTATION SIMPLIFIÉ

Le processus de consultation simplifié sera appliqué jusqu'à la mi-2021, puis il sera réexaminé. L'examen se fondera sur l'application du processus en 2020 et tiendra compte des enseignements tirés de la mise en place à titre expérimental des plans-cadres de coopération ainsi que des observations transmises par les États membres. Il consistera également à évaluer s'il est nécessaire d'organiser une consultation stratégique initiale consacrée à l'orientation des nouveaux PSP et PSPP dans des cas exceptionnels, par exemple pour les nouveaux PSP ou PSPP de première génération, et à déterminer sous quelle forme et dans quels cas cette consultation devra être menée le cas échéant.

ÉVALUATIONS ET EXAMENS À MI-PARCOURS DES PLANS STRATÉGIQUES DE PAYS

La politique en matière de plans stratégiques de pays stipule que, sous la houlette du Bureau de l'évaluation, tous les PSP non provisoires feront l'objet d'une évaluation de portefeuille de pays vers la fin de leur période de mise en œuvre. Cela permettra à la direction d'évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus par rapport aux effets directs et aux objectifs définis dans les PSP, notamment en ce qui concerne l'équité du traitement des deux sexes et d'autres priorités institutionnelles transversales, et de dégager des enseignements susceptibles d'être utilisés pour déterminer l'appui à apporter par la suite dans chaque pays. Sans porter atteinte à l'indépendance de la sélection par le Bureau de l'évaluation des évaluations de portefeuille de pays en conformité avec la politique du PAM en matière d'évaluation, les PSPP feront l'objet d'examens décentralisés, selon que de besoin.

Pour tous les PSP, les évaluations décentralisées de certaines composantes des PSP et les examens décentralisés appropriés portant sur ces plans seront gérés par le PAM à l'échelle des pays concernés avec l'appui du bureau régional compétent si nécessaire. Tous les PSP non provisoires feront l'objet d'un examen à mi-parcours décentralisé. Les constatations et recommandations issues de tous les examens et évaluations seront exploitées lors de l'établissement des plans opérationnels annuels par pays fondés sur les ressources pour permettre d'apporter en temps voulu les améliorations à mi-parcours jugées nécessaires. Les systèmes de suivi permettront de relever les progrès réalisés vers l'obtention des différents effets directs prévus et de faire le point sur les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et en rapport avec d'autres priorités institutionnelles transversales. Le suivi, les évaluations et les examens obligatoires sont inscrits au budget des PSP et dotés de ressources en conséquence.

BUDGET DE PORTEFEUILLE DE PAYS

Partie intégrante de la feuille de route intégrée, l'[examen du cadre de financement](#) a débouché sur une structure de budget de portefeuille de pays qui fait apparaître la pertinence et l'impact des activités du PAM en reliant de manière transparente la stratégie, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et les ressources aux résultats obtenus.

Le budget de portefeuille de pays qui accompagne chaque PSP, PSPP, opération d'urgence limitée et PSPP de transition regroupe toutes les opérations et ressources au sein d'une même structure, à l'exception des activités menées au titre des accords conclus avec une tierce partie, qui sont accessoires au programme de travail du PAM et sont des activités d'intermédiaire.

La structure du budget de portefeuille de pays s'accompagne également de quatre macrocatégories de coûts (coûts de transfert, coûts de mise en œuvre, coûts d'appui directs ajustés et coûts d'appui indirects) et simplifie l'application du recouvrement intégral des coûts. Comme l'illustre la figure 5, chaque budget de portefeuille de pays – ventilé selon ces quatre macrocatégories de coûts – est approuvé sur la base du budget total alloué aux différents effets directs stratégiques du PAM.

Documents essentiels

- [Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays](#)
- [Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays](#)

Figure 5: Exemple de budget de portefeuille de pays accompagnant un PSP ou un PSPP

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE (en dollars)						
	Résultat stratégique X, cible X de l'ODD X	Résultat stratégique X, cible X de l'ODD X	Résultat stratégique X, cible X de l'ODD X	Résultat stratégique X, cible X de l'ODD X	Résultat stratégique X, cible X de l'ODD X	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Domaine d'action privilégié						
Transferts						
Mise en œuvre						
Coûts d'appui directs ajustés						
Total partiel						
Coûts d'appui indirects (x pour cent)						
Total						

STRUCTURE DES COÛTS

Les quatre macrocatégories de coûts correspondent aux regroupements des coûts détaillés. Elles sont claires et transparentes, afin de faciliter la communication, aux États membres et aux autres acteurs, d'informations sur les résultats opérationnels et la valeur apportée aux bénéficiaires.

- Les coûts de transfert correspondent à la valeur monétaire des articles, des espèces ou des services fournis, ainsi qu'aux dépenses connexes liées à la prestation.
- Les coûts de mise en œuvre correspondent aux dépenses directement imputables à la mise en œuvre d'activités données dans le cadre d'un programme, autres que les coûts de transfert.

- Les coûts d'appui directs ajustés correspondent aux dépenses, engagées au niveau d'un pays, qui sont directement liées à l'exécution du programme dans son ensemble mais ne peuvent pas être rattachées à l'une de ses activités.
- Les coûts d'appui indirects désignent les coûts qui ne peuvent pas être directement reliés à l'exécution d'un programme ou d'une activité.

Les coûts sont gérés à tous les niveaux; un système de classification des coûts permet au PAM de ventiler les macrocatégories de coûts jusqu'aux plus petits éléments de coût aux fins de la planification. Les responsables utilisent la planification au niveau des activités et les informations détaillées sur les coûts afin d'analyser les facteurs de coût et les paramètres essentiels de façon à choisir l'activité la plus efficiente et la plus efficace sur le plan opérationnel.

RECOUVREMENT INTÉGRAL DES COÛTS

Le PAM étant entièrement financé par des contributions volontaires, le principe du recouvrement intégral des coûts est primordial car il garantit que les fonds fournis sont suffisants pour couvrir la totalité des coûts opérationnels et des coûts d'appui associés à chaque contribution. Le principe du recouvrement intégral des coûts est défini comme suit à l'article XIII.2 du Statut du PAM:

Les donateurs peuvent apporter des contributions en produits, en espèces et en services acceptables appropriés, conformément aux dispositions du Règlement général issu du présent Statut. Sauf disposition contraire du Règlement général concernant les pays en développement, les pays en transition et d'autres donateurs non habituels, ou d'autres cas exceptionnels, chaque donateur doit verser les montants nécessaires pour couvrir l'intégralité des coûts opérationnels et des coûts d'appui associés à ses contributions.

Le modèle de recouvrement des coûts du PAM, simple et transparent, est relativement exceptionnel dans le système des Nations Unies. Actuellement, le PAM applique un taux standard unique de recouvrement des coûts d'appui indirects – approuvé par le Conseil une fois par an dans le Plan de gestion annuel – à environ 97 pour cent des contributions reçues. Des réductions ou des dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects – telles que prévues au Règlement général et au Règlement financier du PAM – s'appliquent à un petit nombre de contributions.

CRITÈRES DE CALCUL DU RECOUVREMENT INTÉGRAL DES COÛTS

Les critères de calcul du recouvrement intégral des coûts sont définis comme suit dans l'article XIII.4(a) du Règlement général:

- coûts de transfert et coûts de mise en œuvre, calculés sur la base de coûts estimés;
- coûts d'appui directs, calculés sur la base d'un pourcentage spécifique à chaque pays ou à plusieurs pays, des coûts de transfert et des coûts de mise en œuvre;
- coûts d'appui indirects, calculés sur la base d'un pourcentage, déterminé par le Conseil, des coûts de transfert, des coûts de mise en œuvre et des coûts d'appui directs.

CADRE DE RÉSULTATS INSTITUTIONNELS

Le [Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021](#), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, permet au PAM de mesurer ses résultats et de s'acquitter de ses responsabilités en matière de transparence et de reddition de comptes par rapport aux buts, aux effets directs et aux résultats stratégiques présentés dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021. À sa deuxième session ordinaire de 2018, le Conseil a approuvé une version révisée du Cadre de résultats institutionnels qui tient compte des accords internationaux, intègre des indicateurs supplémentaires permettant de mesurer les contributions à la réalisation de tous les ODD concernés et introduit des indicateurs de performance clés globaux destinés à faciliter la gestion de la performance institutionnelle et à renforcer ce cadre de résultats unique.

Documents essentiels

- [Gestion de la performance et obligation redditionnelle](#) (en anglais uniquement)

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE

Les PSP, les PSPP, les opérations d'urgence limitées et les PSPP de transition s'appuient tous sur un cadre logique qui relie les activités menées au niveau des pays à des produits, des effets directs ainsi qu'à des objectifs et des buts stratégiques du PAM. Chaque année, les bureaux de pays évaluent les fonds prévus pour leurs opérations et établissent des plans d'exécution et des plans annuels de performance qui décrivent comment les objectifs annuels de leurs programmes seront atteints.

SUIVI

L'étape suivante est le suivi, qui s'applique aux effets directs, aux produits et aux processus définis dans les programmes du PAM. Des données qualitatives et quantitatives sont recueillies au moyen de diverses méthodes en fonction du contexte. Les données sur les bénéficiaires sont ventilées par sexe, par âge, par catégorie de bénéficiaires et, le cas échéant, par d'autres caractéristiques socioéconomiques. Parmi les variables mesurées on trouve la satisfaction des bénéficiaires et la responsabilité du PAM à l'égard des populations touchées.

Le suivi des données relatives aux produits est essentiel pour analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes par rapport aux objectifs du PAM et apporter des modifications lorsque cela est nécessaire. Les indicateurs de performance clés sélectionnés dans le plan annuel de performance sont suivis et évalués tout au long de l'année.

ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

L'établissement de rapports est une composante essentielle du cycle, car c'est le moyen par lequel le PAM rend compte du travail accompli et détermine ce qu'il lui faudrait améliorer à l'avenir.

Chaque bureau de pays rédige un rapport annuel qui relie les ressources aux résultats et évalue les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP. Les rapports annuels par pays peuvent être consultés sur une plateforme Web interactive et téléchargés au format PDF.

Tous les bureaux de pays ont établi un [rapport annuel par pays](#) (en anglais uniquement) pour 2019.

À l'échelle institutionnelle, le PAM rend compte de son action au moyen de son rapport annuel sur les résultats, qui donne des informations sur le niveau de réalisation de ses deux principaux buts – éliminer la faim et travailler en partenariat pour réaliser les ODD – ainsi que sur sa performance en matière de gestion. Le rapport annuel sur les résultats est présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa session annuelle.

GOUVERNANCE

Le modèle de gouvernance associé au dispositif de la feuille de route intégrée est fondé sur le risque et offre un bon rapport coût-efficacité. Il renforce les fonctions d'approbation et de contrôle stratégique exercées par le Conseil d'administration en réduisant la fragmentation, tout en maintenant la capacité d'intervention rapide du PAM en situation d'urgence.

Au début de 2020, un examen des délégations de pouvoirs provisoires en place de 2018 à 2019 a été mené⁷. Les constatations de cet examen ont confirmé que la mise en œuvre du dispositif de la feuille de route intégrée avait augmenté, de manière significative et démontrable à l'aide d'éléments factuels, le rôle du Conseil en matière d'approbation des programmes du PAM, amélioré la visibilité de ses opérations et entraîné des gains d'efficacité. En particulier, la part, en valeur, des programmes du PAM approuvés par le Conseil était passée de 53 pour cent en moyenne, soit 4,4 milliards de dollars par an dans le cadre du système fondé sur les projets appliqué entre 2011 et 2016, à 96 pour cent, soit 13,4 milliards de dollars en 2018, puis à 64 pour cent, soit 8,1 milliards de dollars en 2019,

⁷ Les constatations issues de l'examen sont présentées dans le document intitulé "Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance" (WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2).

avec le dispositif de la feuille de route intégrée. Cette évolution s'explique par le fait que le Conseil exerce – pour la première fois – son pouvoir d'approuver le lancement de programmes et d'activités du PAM dans tous les contextes⁸, y compris les effets directs stratégiques se rapportant à des activités menées pour faire face à une crise récurrente, prévisible ou prolongée et à des activités de prestation de services. En outre, les activités financées entièrement par un gouvernement hôte, qui étaient auparavant gérées comme des fonds d'affectation spéciale propres au pays concerné, sont désormais intégrées dans les budgets de portefeuille de pays.

FONCTION FONDAMENTALE D'APPROBATION ET DE CONTRÔLE EXERCÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article VI du Statut du PAM définit les pouvoirs et les fonctions du Conseil. L'article VI.2(c) du Statut institue le pouvoir du Conseil d'approuver tous les programmes et toutes les activités du PAM ainsi que les budgets s'y rapportant:

Le Conseil examine, modifie comme de besoin et approuve les programmes, projets et activités dont il est saisi par le Directeur exécutif. Toutefois, pour l'approbation des programmes, projets et activités, il peut déléguer au Directeur exécutif tels pouvoirs qu'il juge nécessaires. Il examine, modifie comme de besoin et approuve les budgets des programmes, des projets et des activités et passe en revue l'administration et l'exécution des programmes, des projets et des activités approuvés du PAM.

Conformément au dispositif de gouvernance établi pour la feuille de route intégrée, le Conseil d'administration approuve les éléments suivants:

- les PSP et les PSPP à l'exception de ceux financés intégralement par un pays hôte n'ayant pas demandé qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil;
- l'ajout ou la suppression d'un effet direct stratégique complet d'un PSP, d'un PSPP ou d'un PSPP de transition, sauf si l'effet direct stratégique se rapporte uniquement à des activités d'urgence⁹ ou à des activités de prestation de services ou s'il est financé intégralement par un pays hôte qui n'a pas demandé qu'il soit soumis au Conseil pour approbation, auquel cas son ajout ou sa suppression relève du pouvoir délégué au Directeur exécutif dans ces domaines; et
- les révisions apportées à un PSP ou à un PSPP, qui ne sont pas liées à une crise et qui augmentent le budget global en cours du PSP ou du PSPP de plus de 15 pour cent¹⁰.

POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Comme on l'a vu plus haut, le Conseil peut déléguer au Directeur exécutif son pouvoir d'approuver les programmes conformément à l'article VI.2(c) du Statut. Les délégations de pouvoirs actuelles accordées par le Conseil au Directeur exécutif sont définies dans l'[appendice du Règlement général](#) et récapitulées ci-dessous. Elles permettent au PAM de maintenir sa capacité à intervenir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence tout en préservant la fonction de contrôle exercée par le Conseil. Le Conseil a approuvé les délégations de pouvoirs actuellement en vigueur à sa première session ordinaire de 2020 reprogrammée¹¹.

⁸ À l'exception des PSP et des PSPP financés intégralement par un pays hôte dans le cas où ce dernier n'a pas demandé que le Conseil d'administration approuve le plan, l'opération d'urgence limitée ou le PSPP de transition.

⁹ Les effets directs stratégiques concernant les interventions d'urgence relèvent du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise". L'ajout, la suppression ou la modification d'effets directs stratégiques relatifs à une intervention face à une crise sont soumis pour approbation au Directeur exécutif, l'approbation conjointe du Directeur général de la FAO étant requise pour toute augmentation supérieure à 50 millions de dollars.

¹⁰ Les augmentations relatives aux activités d'urgence ou de prestation de services et aux effets directs stratégiques approuvés par le Directeur exécutif qui sont financés intégralement par un pays hôte ne sont pas incluses dans le calcul des seuils. En outre, il n'y a pas de compensation entre révisions à la hausse et révisions à la baisse.

¹¹ "Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance" (WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2).

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS RELATIVES À L'APPROBATION INITIALE

- Le Conseil d'administration a délégué au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver les opérations d'urgence limitées initialement planifiées pour une durée maximale de six mois et les PSPP de transition d'une durée maximale de 18 mois. L'approbation conjointe du Directeur exécutif et du Directeur général de la FAO est requise lorsqu'une opération d'urgence limitée ou une composante d'un PSPP de transition liée à une situation d'urgence dépasse 50 millions de dollars en valeur.
- Le Directeur exécutif peut approuver un PSP ou un PSPP intégralement financé par un pays hôte, lorsque ce pays fait le choix de ne pas le soumettre au Conseil pour approbation¹².

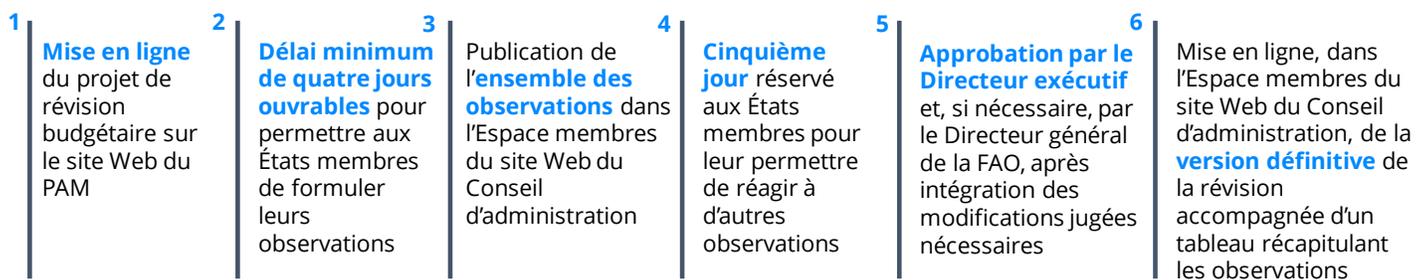
DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS RELATIVES À L'APPROBATION DES RÉVISIONS

RÉVISIONS RELATIVES AUX INTERVENTIONS FACE À UNE CRISE

Toute révision d'une opération d'urgence limitée ou d'une révision concernant une intervention face à une crise portant sur un PSP, un PSPP ou un PSPP de transition est approuvée par le Directeur exécutif, avec l'approbation conjointe du Directeur général de la FAO pour toute augmentation supérieure à 50 millions de dollars.

Avant qu'elle ne soit approuvée par le Directeur exécutif et, s'il y a lieu, par le Directeur général de la FAO, la direction communique aux États membres toute révision concernant une intervention face à une crise qui augmente le budget global en cours d'un PSP ou d'un PSPP de plus de 15 pour cent ou de plus de 150 millions de dollars, selon le seuil atteint en premier – en leur laissant un délai de cinq jours pour l'examiner et formuler leurs observations (voir figure 6). L'objectif est d'accroître la transparence des révisions concernant des interventions face à une crise et de s'assurer que des orientations stratégiques sont fournies lors des révisions majeures, tout en maintenant la souplesse et l'efficacité de l'action du PAM dans les situations d'urgence.

Figure 6: Examen par les États membres, dans un délai de cinq jours, des révisions concernant les interventions face à une crise



Dans le souci de préserver la souplesse et de pouvoir faire face sans tarder aux situations d'urgence en agissant rapidement et efficacement, le Directeur exécutif et, s'il y a lieu, le Directeur général de la FAO peuvent approuver, à titre exceptionnel, des révisions concernant des interventions face à une crise sans les avoir préalablement transmises pour observations. Une fois approuvées, toutes les révisions seront communiquées aux États membres, accompagnées d'une note d'information succincte expliquant le contexte opérationnel et le caractère urgent de l'intervention, et les États membres disposeront de cinq jours pour faire part de leurs observations. La version suivante du document correspondant peut inclure les observations formulées, s'il y a lieu. Des réunions d'information sur les opérations menées par le PAM pour faire face aux crises continueront d'être organisées, et les bureaux de

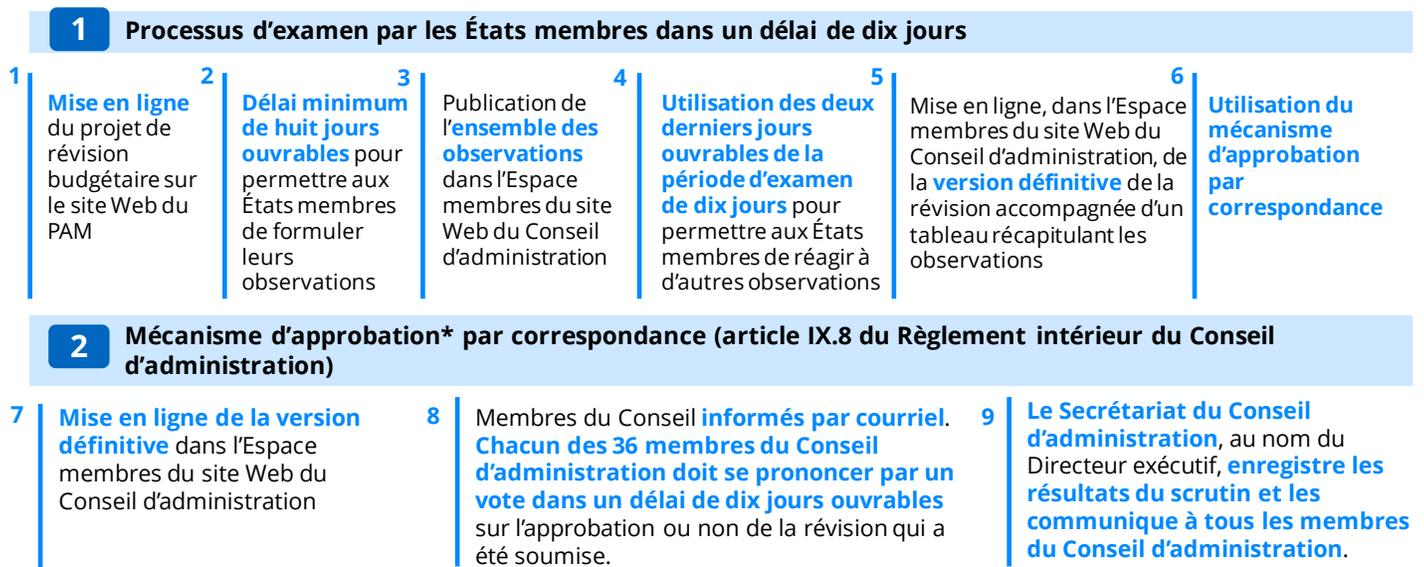
¹² Cette délégation de pouvoir est prévue dans la politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1, paragraphes 38 et 39) et dans le point sur la feuille de route intégrée exposé dans le document WFP/EB.2/2017/4-A/Rev.1 (paragraphe 85).

pays continueront de consulter les missions locales au sujet des révisions et de transmettre les documents pertinents, qui sont souvent élaborés au stade de l'évaluation de la situation humanitaire.

RÉVISIONS NON LIÉES À UNE SITUATION DE CRISE

Le Conseil d'administration a délégué au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver toute révision d'un PSP ou d'un PSPP non liée à une situation de crise qui ne dépasse pas de plus de 15 pour cent le budget global en cours du plan¹³. Comme l'illustre la figure 7, le PAM aura recours à une procédure d'examen, d'une durée de dix jours, des révisions non liées à une situation de crise afin de renforcer la transparence et le contrôle exercé par les États membres. Le mécanisme d'approbation par correspondance conformément à l'article IX.8 du Règlement intérieur du Conseil offre la possibilité de ne pas soumettre les révisions budgétaires à l'approbation du Conseil lors d'une session officielle. Il facilite les révisions en temps voulu qui permettent au PAM de s'adapter aux évolutions du contexte opérationnel et de s'assurer que les documents examinés lors des sessions officielles du Conseil sont de nature plus stratégique.

Figure 7: Examen de la procédure d'approbation pour les révisions non liées à une situation de crise



* Le mécanisme d'approbation par correspondance sera utilisé selon qu'il convient au lieu de présenter les révisions budgétaires au Conseil d'administration pour approbation lors d'une session officielle.

AUTRES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Le Conseil d'administration a aussi délégué au Directeur exécutif le pouvoir d'approuver les éléments suivants:

- la diminution de la valeur d'un effet direct stratégique d'un PSP ou d'un PSPP;
- la révision des composantes d'un PSPP de transition non liées à une situation d'urgence;
- la révision d'un PSP, d'un PSPP ou d'un effet direct stratégique financé intégralement par le pays hôte;
- l'ajout à un PSP ou à un PSPP d'un effet direct stratégique financé intégralement par le pays hôte lorsque celui-ci n'a pas demandé que le Conseil d'administration approuve ledit effet direct stratégique; et
- les révisions relatives à des activités de prestation de services.

¹³ Les augmentations relatives aux activités d'urgence ou de prestation de services et aux effets directs stratégiques approuvés par le Directeur exécutif qui sont financés intégralement par un pays hôte ne seront pas incluses dans le calcul des seuils, et il n'y aura pas de compensation entre révisions à la hausse et révisions à la baisse.

EXAMEN FUTUR DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

Le PAM examinera les délégations de pouvoirs au plus tard en 2025 pour vérifier que le rôle fondamental joué par le Conseil en matière d'approbation et de contrôle des activités du PAM est maintenu. La période de mise en œuvre de cinq ans offrira suffisamment de temps pour recueillir des données factuelles, tirer des enseignements et mener une réflexion sur la base de l'expérience acquise au cours du cycle d'exécution complet de la première génération de PSP et de PSPP, y compris les révisions budgétaires qui ont été nécessaires le cas échéant pour prolonger ou raccourcir la durée de ces plans de manière à les faire concorder avec le cycle des plans-cadres de coopération. L'examen portera sur l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine génération de PSP, les répercussions de la réforme du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et la mise en place des plans-cadres de coopération.

VUE D'ENSEMBLE DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES AUX ÉTATS MEMBRES

Pour que le Conseil d'administration puisse exercer sa fonction de contrôle et pour assurer la visibilité, il est prévu:

- un processus consultatif simplifié préalable à la présentation des PSP et des PSPP pour approbation, qui suppose une collaboration étroite avec les missions locales, la tenue d'une consultation informelle et un examen par voie électronique des projets de document avec les États membres;
- des informations opérationnelles et budgétaires – y compris sur les activités – issues des plans de gestion des opérations dans les pays, par l'intermédiaire du portail de données sur les PSP, et ce pour l'ensemble des PSP et des PSPP approuvés par le Conseil¹⁴. Le portail de données sur les PSP donne aussi des informations sur les finances et les résultats, qui permettent de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des PSP et des PSPP, et est actualisé de façon à présenter, dès leur approbation, toutes les révisions apportées aux PSP ou aux PSPP approuvés par le Conseil;
- un système de notification par courriel fournissant des informations sur toutes les révisions des PSP et des PSPP. Dans le cadre de ce système, une liste récapitulative est envoyée par courriel à l'ensemble des membres du Conseil à la fin de chaque jour ouvré au cours duquel une révision a été approuvée. Cette liste reprend toutes les modifications apportées aux PSP et aux PSPP, indépendamment de leur montant ou de l'autorité qui les a approuvées, et les présente sous la forme d'un tableau récapitulatif comprenant des liens d'accès aux descriptifs des révisions. Le tableau contient des informations sur les révisions à la hausse ou à la baisse et sur l'approbation ou la révision des PSP et des PSPP financés intégralement par des pays hôtes n'ayant pas demandé que ces plans soient soumis à l'approbation du Conseil;
- des extraits des plans opérationnels et budgétaires actualisés, présentés tous les ans avec le plan de gestion pour information;
- des rapports semestriels sur l'utilisation par le Directeur exécutif des pouvoirs qui lui sont délégués en matière d'approbation des révisions des PSP, des PSPP et des PSPP de transition, et des opérations d'urgence limitées approuvées récemment, présentés à la première et à la deuxième sessions ordinaires du Conseil;
- le rapport annuel sur les résultats présenté à la session annuelle du Conseil;
- des rapports annuels par pays publiés en mars.

¹⁴ En 2020, la direction du PAM recherche le moyen d'intégrer sur le portail de données sur les PSP des données issues des opérations d'urgence limitées et des PSP ou des PSPP intégralement financés par des pays hôtes n'ayant pas demandé que ces plans soient soumis à l'approbation du Conseil.

PORTAIL DE DONNÉES SUR LES PSP

Dans un souci de renforcement de la transparence des opérations relevant du dispositif de la feuille de route intégrée, le PAM a mis en service le portail de données sur les PSP en juillet 2018 afin de fournir aux États membres et au personnel du PAM un vaste corpus d'informations opérationnelles et budgétaires – y compris au niveau des activités – issues des plans de gestion des opérations menées dans les pays qui sont dotés d'un PSP ou d'un PSPP approuvé. Le portail donne aussi des informations sur les programmes, les finances et les résultats, qui permettent de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des PSP et des PSPP.

Les informations publiées sur le portail de données sur les PSP proviennent de nombreuses sources: PSP et PSPP approuvés; rapports annuels par pays; plans de gestion des opérations dans les pays; plan de gestion annuel; et outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET).

Depuis sa mise en service, le portail a été actualisé pour améliorer ses fonctionnalités et sa conception et présenter des informations essentielles, comme les plans d'exécution originaux, les besoins nets de financement, les contributions allouées cumulées et les résultats, les dépenses cumulées et les engagements non réglés. Des informations issues des plans de gestion annuels relatives aux besoins opérationnels et au plan d'exécution de chaque bureau de pays ont également été intégrées sur le portail et comprennent des données regroupées à l'échelle régionale et mondiale.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les informations relatives à tous les PSP et PSPP approuvés par le Conseil sont disponibles sur le portail des données sur les PSP. Les utilisateurs du portail peuvent à présent regrouper au niveau régional et mondial les informations tirées des plans de gestion annuels, des plans fondés sur les besoins et des plans d'exécution originaux et les filtrer par objectif stratégique, résultat stratégique, domaine d'action privilégié, catégorie d'activités ou modalité de transfert. Les données peuvent être exportées au format PDF ou Excel.

Le PAM reste déterminé à améliorer la facilité d'emploi du portail de données sur les PSP et à faire en sorte que ce portail apporte aux utilisateurs les informations dont ils ont besoin, dans un format aisément compréhensible qui contribue à la prise de décisions et accroît la visibilité. Les États membres peuvent accéder au portail de données sur les PSP par l'intermédiaire de l'Espace réservé aux membres du site Web du Conseil d'administration. Toutes les questions ou observations peuvent être envoyées par courriel à l'adresse CSPdata@wfp.org.

Document rédigé par le Bureau chargé de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée; pour toute question, veuillez envoyer un courriel à l'adresse johannes.braun@wfp.org ou michele.campera@wfp.org.

CSP Data Portal Global Regions Countries Glossary FAQ Contact Us Download COMP data Search country

Welcome to the CSP Data Portal

The CSP Data Portal provides WFP's Member States access to transparent programme, financial and performance-related information on Executive Board approved Country Strategic Plans and Interim Country Strategic Plans.

Select country from the map or the list below

■ CSP Countries ■ ICSP Countries

The designations employed and the presentation of material in the map do not imply the expression of any opinion whatsoever of WFP concerning the legal or constitutional status of any country, territory or sea area, or concerning the delimitation of frontiers.

<https://cspdata.wfp.org/>

ANNEXE

RAPPORTS ÉTABLIS PAR LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE DU PAM

[Internal Audit of the Integrated Road Map Pilot Phase in WFP](#). AR/18/05. Bureau de l'Inspecteur général. 2018.

[Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote \(2017-mi-2018\)](#). WFP/EB.2/2018/7-A.

[Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote \(2017-mi-2018\)](#). WFP/EB.2/2018/7-A/Add.1.

[Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays](#). WFP/EB.A/2019/6-E/1.

[Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuille de pays](#). WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1.

DOCUMENTS ESSENTIELS CONNEXES

[Règlement général et Règlement financier du PAM](#).

LES QUATRE COMPOSANTES PRINCIPALES DE LA FEUILLE DE ROUTE INTÉGRÉE

[Plan stratégique du PAM pour 2017-2021](#). WFP/EB.2/2016/4-A/1/Rev.2.

[Politique en matière de plans stratégiques de pays](#). WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1.

[Examen du cadre de financement](#). WFP/EB.2/2016/5-B/1/Rev.1.

[Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021](#). WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1.

2017

[Point sur la feuille de route intégrée](#). WFP/EB.A/2017/5-A/1.

- Assouplissement du calendrier de mise en œuvre de la feuille de route intégrée
- Modalités de gouvernance temporaires pour les révisions et les prolongations de projets relatives aux PSPP de transition

[Point sur la feuille de route intégrée](#). WFP/EB.2/2017/4-A/1/Rev.1.

- Délégations de pouvoirs provisoires
- Principes relatifs à l'application à titre temporaire du recouvrement intégral des coûts
- Extension des dérogations au Règlement général et au Règlement financier du PAM
- Modalités de gouvernance provisoires visant à permettre à un certain nombre de bureaux de pays de mettre en œuvre, à partir du 1^{er} janvier 2018, certaines activités en cours incluses dans leur proposition de PSP
- Synthèse des enseignements tirés de l'expérience en 2017

2018

[Point sur la feuille de route intégrée](#). WFP/EB.2/2018/5-A/1.

- Modifications à apporter au Règlement général et au Règlement financier concernant la terminologie, les définitions et les règles de recouvrement intégral des coûts
- Recommandations relatives au recouvrement intégral des coûts
- Modalités de gouvernance provisoires pour certains bureaux de pays

2020

[Point sur la feuille de route intégrée](#). WFP/EB.1/2020/4-A/1/Rev.2.

- Délégations de pouvoirs et engagement prévoyant de réexaminer les délégations au bout de cinq ans sans préjudice du pouvoir dont dispose le Conseil d'administration de mener cet examen à tout moment
- Autres modalités de gouvernance, notamment le processus de consultation simplifié et la procédure modifiée d'examen par les États membres, dans un délai de cinq jours, des révisions concernant les interventions face à une crise
- Modifications à apporter au Règlement général du PAM, qui s'appliquent aux plans stratégiques multipays